



LE PLAN DU GROUPE INVESTORS

S'ENRICHIR

PROTÉGER

ÉPARGNER

PROFITER

PARTAGER

Vous avez une vision pour votre retraite. Mais vous ne savez pas quelle sera votre paye de retraite, ni de combien vous aurez besoin. Et vous voulez vous assurer que votre revenu de retraite durera pendant toute votre retraite.

► Se créer une paye de retraite^{MC}

Maximisez votre revenu mensuel de retraite

Liste de contrôle pour la retraite

Vos sources de revenu de retraite et les méthodes de retrait de vos économies peuvent avoir des répercussions considérables sur vos rentrées de fonds et votre fardeau fiscal. Nous pouvons vous aider à calculer vos dépenses actuelles, à les projeter sur vos années de retraite et à élaborer la stratégie de retrait personnalisée qui vous convient le mieux. Voici la plupart des sources de revenu de retraite dont vous devez tenir compte :

Sources gouvernementales

- ▶ Sécurité de la vieillesse (SV)
- ▶ Supplément de revenu garanti (SRG)
- ▶ Régime de pension du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)

Sources liées à un emploi

- ▶ Régimes de retraite d'employeur
- ▶ REER collectifs
- ▶ Régimes de participation différée aux bénéfices

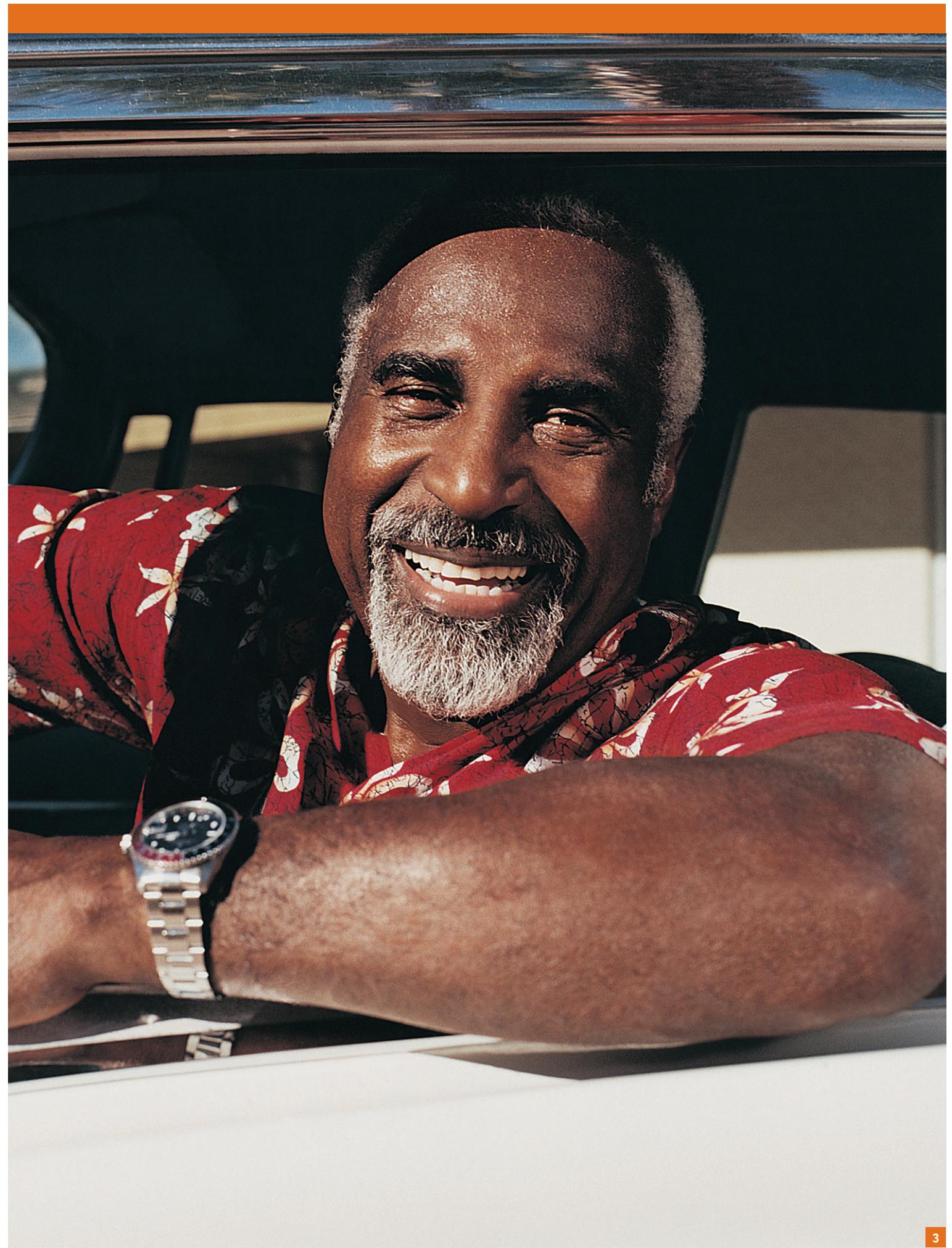
Sources personnelles

- ▶ Placements enregistrés (REER, FERR, CRI, FRV, FRR, FEER réglementaire, CELI)
- ▶ Placements non enregistrés
- ▶ Polices de fonds de placement garanti (FPG) assorties de l'option de Garantie de revenu viager (GRV)
- ▶ Rentes
- ▶ Valeur domiciliaire nette

Autres sources

- ▶ Emploi à temps partiel ou revenu tiré d'une seconde carrière
- ▶ Revenu d'un immeuble à usage locatif
- ▶ Actif d'entreprise
- ▶ Valeur nette d'une maison de villégiature
- ▶ Autres économies







La multiplicité des sources de revenu de retraite accentue la complexité

Pendant votre vie active, vous recevez un chèque de paye de votre employeur ou de votre entreprise. Lorsque vous prendrez votre retraite, vous pourriez plutôt recevoir de multiples chèques provenant de prestations d'État, de prestations de régimes d'employeur et de vos économies personnelles. La somme de toutes ces sources de revenu constituera votre paye de retraite^{MC}.

La gestion financière peut devenir compliquée lorsque votre revenu provient de multiples sources dont les dates de versement et les montants sont différents. Le Groupe Investors peut cependant vous aider à démêler le tout. Nous divisons la planification du revenu de retraite en quatre étapes afin que vous ayez la mainmise sur votre revenu de retraite et que vous réalisiez vos rêves.

Première étape : Connaître le système canadien de revenu de pension

Le système canadien de revenu de pension comprend trois paliers. Les connaître peut vous aider à assurer votre sécurité financière à la retraite.

Premier palier : Prestations d'État

Sécurité de la vieillesse (SV) –

Toute personne qui a résidé au Canada pendant au moins dix ans après l'âge de 18 ans y est admissible. Le versement des prestations mensuelles de la SV commence à 65 ans pour ceux qui sont nés avant le 1^{er} avril 1958. Pour ceux qui sont nés après cette date, l'âge d'admissibilité à la SV augmentera graduellement de 65 à 67 ans. La SV fait l'objet de retenues par tranches croissantes à mesure que le revenu net individuel dépasse un certain seuil, jusqu'à ce qu'elle soit complètement éliminée à un niveau de revenu supérieur. Ce niveau est rajusté chaque année. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Supplément de revenu garanti (SRG) – Montant versé à ceux qui ont peu ou pas de revenu à part la SV. Les prestations du SRG sont habituellement calculées en fonction du revenu de l'année antérieure et ne sont pas imposables.

Une **allocation** est offerte à toute personne à faible revenu âgée de 60 à 64 ans dont le conjoint est décédé ou qui est mariée ou vit en union de fait avec une personne âgée à faible revenu.

Régime de pension du Canada/ Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) – Offert à tout employé ou travailleur autonome qui y a contribué durant sa vie active. Vous pouvez commencer à recevoir des prestations du RPC/ RRQ à tout moment entre 60 et 65 ans, mais vos prestations seront réduites; si vous commencez à les recevoir entre 65 et 70 ans, les montants seront plus élevés. Le RPC/RRQ vous procure une prestation d'environ 25 % de la moyenne de vos revenus d'emploi annuels durant votre vie active, à concurrence de certains plafonds.

Deuxième palier : Régimes de retraite privés et REER collectifs

De nombreux Canadiens participent à un régime de retraite d'employeur ou à un REER collectif. Le revenu tiré de ces sources dépend du type de régime(s) et de nombreux autres facteurs, tels que le montant que vous ou votre employeur avez versé dans le(s) régime(s) et vos années d'ancienneté.

Troisième palier : Épargne personnelle

Les prestations d'État et les régimes de retraite d'employeur visent à procurer un revenu de base, mais vos économies personnelles sont essentielles

pour assurer votre sécurité financière tout au long de votre retraite.

Vos économies personnelles peuvent comprendre les REER, les CELI et d'autres comptes de placement et d'épargne, des valeurs de rachat de polices d'assurance vie et des biens immobiliers qui peuvent produire des revenus à la retraite.

Tous ces placements peuvent vous procurer diverses sommes d'argent à différents intervalles, et vous pourriez avoir à prendre des décisions éclairées pour vous assurer qu'ils continueront à produire le rendement dont vous avez besoin. Il existe toutefois une solution simple : Le Plan du Groupe Investors.

Deuxième étape : Bâtir un plan de revenu de retraite - Votre paye de retraite^{MC}

Vous connaissez l'importance d'avoir une stratégie de placement efficace. Or, il est tout aussi important d'avoir un plan personnalisé pour tirer un revenu de retraite des placements que vous avez alimentés au fil des ans. Sinon, votre paye de retraite risque fort d'être nettement inférieure à vos attentes et de ne pas durer toute votre vie.

Etablissez le niveau de revenu dont vous aurez besoin à la retraite.

Certaines personnes se fient à la règle selon laquelle il faut de 70 à 80 % du revenu familial actuel pour maintenir son style de vie à la retraite. Mais vous pourriez avoir besoin de plus ou de moins selon la vision que vous avez de votre retraite.

Pour connaître le revenu dont vous aurez besoin, nous faisons concorder votre vision de la retraite avec les réalités financières de votre vie à la retraite :

- ▶ Nous vous aiderons à repérer les dépenses que vous pouvez diminuer ou éliminer, comme les frais de transport quotidiens et peut-être l'abandon d'une de vos deux voitures. Votre budget répartira les dépenses essentielles (l'argent dont vous avez besoin pour vivre) et les dépenses discrétionnaires (l'argent qui servira à payer vos loisirs comme des voyages).
- ▶ Nous pouvons calculer le revenu des prestations d'État et celles provenant de régimes de retraite d'employeur. L'écart entre vos dépenses et ce revenu devra être comblé par le revenu de vos économies personnelles.

Laissez-nous vous élaborer un plan pour la retraite. À la retraite, votre épargne devra encore fructifier pour compenser les inévitables augmentations du coût de la vie.

Votre plan doit donc vous protéger contre la volatilité des marchés, surtout contre un repli boursier au

début de votre retraite qui pourrait réduire considérablement le revenu de retraite provenant de vos placements. Ne vous limitez toutefois pas aux placements à revenu fixe qui sont « sûrs », mais qui produisent de faibles rendements. Nous pouvons vous aider à bâtir votre portefeuille en y incluant une gamme de placements qui contribuent à vous protéger contre les replis tout en vous assurant des rentrées de fonds pour accommoder votre style de vie.

Votre plan devrait générer une source continue de revenu.

N'oubliez pas que vous pourriez avoir besoin d'un revenu pendant 30 ans ou plus. Nous évaluerons la durée de votre revenu de retraite. Ensuite, nous proposerons des solutions de revenu de retraite pour nous assurer que vous disposerez d'une source de revenu stable tout au long de votre retraite.

Lorsque vous nous rencontrerez, assurez-vous d'énumérer toutes vos sources de revenu de retraite et à quel moment vous pouvez espérer recevoir de l'argent de chaque source (chaque semaine, mensuellement, annuellement).

Tenez compte des prestations d'État, des placements enregistrés et non enregistrés, des valeurs de rachat de vos polices d'assurance vie, des biens immobiliers productifs de revenus, de la valeur nette de votre résidence principale ou de votre maison de villégiature, et des autres placements dans votre portefeuille global.

Troisième étape : Adopter des approches fiscalement avantageuses

Un bon plan de revenu de retraite vous permettra également de bénéficier pleinement des avantages fiscaux tels que le crédit en raison de l'âge, le crédit pour revenu de pension et d'autres crédits d'impôt, tout en évitant peut-être de perdre une partie de vos prestations de la SV. Nous vous expliquerons :

- ▶ les avantages fiscaux du fractionnement de revenu avec votre conjoint.
- ▶ l'investissement dans des fonds communs de placement qui vous permettent de recevoir un revenu composé en partie des rendements du fonds, et en partie d'un remboursement du capital de votre placement initial, lequel n'est pas considéré comme un revenu et n'est donc pas assujetti à l'impôt l'année au cours de laquelle il est reçu.
- ▶ le retrait du montant minimum obligatoire de votre FEER et d'autres placements entièrement imposables.
- ▶ la gamme de placements non enregistrés qui offrent un traitement fiscal avantageux.
- ▶ comment le CELI peut être mis à contribution pour financer votre retraite.
- ▶ les conséquences d'un emploi à temps partiel ou de services-conseils après la date officielle de votre retraite.



Quatrième étape : Consolider et simplifier

À l'approche de la retraite, pensez à simplifier la gestion de vos biens en nous permettant de consolider vos divers placements, comptes d'épargne et régimes enregistrés. Lorsque vous avez de nombreuses sources de revenu, il est facile de perdre le fil et de rater des occasions d'améliorer votre paye de retraite et de réduire l'impôt à payer. En fait, il est souvent possible de consolider les placements sans devoir payer de pénalité financière ou de l'impôt sur les gains en capital.

Nous pouvons vous aider à simplifier vos diverses sources de revenu de retraite, à réduire l'impôt à payer et à établir le bon programme de retraits pour votre situation particulière et vos objectifs de retraite. Nous reverrons votre plan périodiquement afin qu'il tienne compte des changements qui pourraient survenir dans votre vie, comme la nécessité de prendre soin de vos parents ou de voir à vos propres besoins de soins de santé. Et si vous désirez continuer à planifier votre vie à la retraite en fonction d'une paye régulière – comme durant votre vie active – nous pouvons aussi le faire pour vous.

Tout commence avec Le Plan du Groupe Investors

Vous avez passé votre vie à préparer votre retraite – et vous avez encore de nombreuses décisions importantes à prendre. Nous examinerons votre situation financière complète et nous établirons un plan global conçu spécialement pour répondre à vos besoins de rentrées de fonds pendant toutes les années de votre retraite. Vous aider à transformer votre vision de la vie en réalité quotidienne – voilà ce que nous faisons de mieux.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui afin de vous créer une Paye de retraite^{MC}.

 www.facebook.com/GroupeInvestors

 www.twitter.com/lavaleurduplan

 www.linkedin.com/companies/groupe-investors

Produits et services d'assurance distribués par Services d'Assurance I.G. Inc. Permis d'assurance parrainé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. Produits et services d'assurance distribués par Services d'Assurance I.G. Inc. (au Québec, cabinet de services financiers). Permis d'assurance parrainé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie (à l'extérieur du Québec). Les fonds de placement garanti (FPG) du Groupe Investors sont des polices de fonds distincts émises par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. Tout investissement dans un fonds de placement peut donner lieu à des commissions ainsi qu'à des frais. Vous êtes prié de lire le prospectus avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas des placements garantis, les valeurs fluctuent régulièrement et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Ce document, rédigé et publié par le Groupe Investors, contient des renseignements de nature générale seulement. Son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. Les lecteurs auraient avantage à obtenir des conseils adaptés à leur situation personnelle auprès d'un conseiller du Groupe Investors. Les marques de commerce (y compris celle du Groupe Investors) sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. © Groupe Investors Inc. 2012 MPF1373 (11/2012)